DYNAMIK CONDUITE

REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement ;

- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.) et respect des locaux (propreté, dégradation) ;

- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments…). **En cas de consommation, le cours de conduite sera annulé et restera dû ;**

- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules ;

- Prendre soin des boîtiers de code **(un boîtier cassé devra être remboursé au prix du catalogue du fournisseur par l'élève) ;**

- Respecter les autres élèves sans aucune discrimination ;

- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours afin de ne pas perturber les autres ;

- L'usage des téléphones portables est interdit dans la salle de cours et ces derniers doivent être éteints avant d'y accéder. Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent ;

- Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique entraînera la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues ;

Fonctionnement de l'établissement :

- Le paiement des forfaits se fait une partie à l'inscription et les autres parties les mois suivants l'inscription, selon le mode de paiement (2x, 3x ou 4x).

Le non-respect des paiements entraînera la rupture du contrat et ceci sans remboursement des sommes déjà engagées ;

- Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.) ;

- **Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance (hors week-end et jours fériés) sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée.**

Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du **répondeur, mail ou SMS.** Les annulations doivent être faites **au bureau ou par téléphone au 0262.71.48.45 pendant les heures d'ouverture du bureau ;**

-Toute résiliation du contrat sans motif valable (déménagement avec un éloignement de l'auto-école conséquent avec justificatif à l'appui) ne donnera pas lieu à un remboursement du forfait déjà payé. L'auto-école s'engage à assurer les cours du candidat selon la disponibilité du planning ;

– L'auto-école se réserve le droit d'annuler ou de déplacer un cours de conduite pour donner la priorité aux élèves ayant une date d'examen, ceci afin d'optimiser leur chance de réussite ;

- Les comptes clients doivent être soldés 72h avant l'examen pratique ou à la fin de la formation initiale en AAC. En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement ; ; ;

– L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à faire l'enregistrement de celui-ci dans les meilleurs délais ;

– Le candidat est tenu de nous donner une adresse mail valide pour l'enregistrement de son dossier ;

– Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, **sauf cas de force majeure dûment justifiée ;**

– **Les leçons de conduite hors forfait sont payables au tarif en vigueur de l'auto-école et ceci dès la réservation ;**

– Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. **En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier ;**

– La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles ;

- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen ;

– L'établissement a, vis-à-vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

La formation et les épreuves :

Pour le permis B :

– Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. À l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité ;

– Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied (savates) ou à forts talons) ;

– Le cours de conduite se déroule avec un départ et un retour à l'auto-école. **La récupération et le dépôt de l'élève à tout autre endroit (domicile, travail, lycée…) se fera sur son heure de conduite et sur une distance raisonnable ;**

– Le cours de conduite dure 55 minutes environ avec 45-50 minutes de conduite effectives et 5-10 min de bilan (en fonction du niveau de l'élève). En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés ;

– Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage ;

– Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage ;

– Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30 minutes dont 20-25 minutes de conduite effective. Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer 1 manœuvre et répondre à 3 questions : 1 question sur les vérifications intérieures ou extérieures du véhicule, 1 question portant sur la sécurité routière et 1 question portant sur les premiers secours ;

- En cas d'échec à l'examen pratique, un **minimum de 5 leçons** devra être repris par le candidat afin de travailler sur les erreurs commises afin d'optimiser les chances lors du passage suivant.

Pour le permis moto :

- Les cours de moto (plateau) se déroulent sur la piste de la Rivière des Galets ou sur celle du Stade Jean IVOULA (Stade de l'est) à St Denis (pour la préparation aux examens) ;

- Les cours plateaux auront une durée de 2 heures qui se décompose ainsi : arrivée des candidats, préparation des équipements, trajet aller jusqu'au plateau, cours et trajet retour. **Le cours aura une durée effective de 1h40 à 1h50** selon la circulation et la ponctualité des candidats.

– Les élèves devront respecter leurs horaires de cours et éviter les retards pour ne pas pénaliser les autres. **Si un élève arrive après le départ du moniteur, son cours sera comptabilisé ;**

– Les élèves doivent avoir un matériel aux normes pour la pratique de la moto, casques avec bandes réfléchissantes de moins de 5 ans, gants aux normes CE, chaussures de moto ou chaussures montantes, veste, pantalon jeans ;

– Lorsque l'élève est apte à prendre la moto seul, il pourra emmener la moto sur la piste ;

– Les candidats se doivent de respecter les consignes du moniteur et le matériel (moto) mis à disposition. **Les réparations du matériel seront à la charge du candidat en cas de dégradations pour cause de non-respect des consignes de sécurités du formateur ;**

– **EXAMEN : Le cours (l'échauffement) avant l'examen du plateau est facturé comme un cours de plateau (hors forfait). Pour la circulation 1 heure sera décomptée du forfait ou facturée pour le trajet jusqu'au centre d'examen (aller-retour).**

– Le candidat devra se munir de sa pièce d'identité valide et de son permis de conduire pour le passage de l'examen plateau ou circulation.

Signature de l'élève **Le responsable légal** **La Direction**